

# RAPPORT DE CONTRÔLE

## ÉCHAFAUDAGE DE SERVICE

Procès-verbal de remise et d'autorisation  
Projet/section/étape

Rapport de défauts  
Donneur d'ordre/client

Garde-corps périph. temporaire selon notice de montage

Nouvelle construction      Rénovation

### VERSION

Échafaudage de façade	Échafaudage de surface	Version standard	Construction spéciale
Tour d'escaliers, quant.		Console, quant.	kN/m <sup>2</sup>
Garde-corps périphérique toit plat temporaire en trois parties			
Classe de charge (OTConst)	CC3 2,0 kN/m <sup>2</sup>	CC4 3,0 kN/m <sup>2</sup>	CC5 4,5 kN/m <sup>2</sup>
Classe de charge selon accord/contrat d'entreprise (p. ex. pour échafaudage de surface)		CC	kN/m <sup>2</sup>
Classe de largeur	W06 ≤ 0,6 m	W09 ≤ 0,9 m	

Les règles techniques reconnues et la notice de montage et d'utilisation du fabricant d'échafaudages pour le système d'échafaudage peuvent être consultés sur:

Le/la signataire de l'installateur d'échafaudages confirme qu'il/elle autorise l'usage par des tiers de la construction d'échafaudage décrite ci-dessus et que celle-ci a été réalisée dans le respect des règles techniques reconnues, notamment des points de contrôle figurant dans le présent document et dans la norme SIA 118/222.

Après la remise de l'échafaudage, celui-ci relève de la responsabilité du maître. Toute modification ou toute dépose non autorisée constatée après la remise doit être signalée immédiatement à l'installateur d'échafaudages et les travaux dans la zone de danger doivent être interrompus. Toute modification ou toute dépose de l'échafaudage doit être signalée immédiatement à l'installateur d'échafaudages jours à l'avance (cf. SIA 118/222).

Autorisation d'usage par l'installateur de protections temporaires contre les chutes

Nom

Date

Signature personne accordant l'autorisation

Confirmation remise client (société, nom, fonction)

Conditions d'utilisation

Les utilisateurs sont tenus de soumettre les protections temporaires contre les chutes à un contrôle visuel quotidien et de signaler tout défaut constaté (cf. OTConst, OPA). Tout défaut ou tout dommage doit être signalé par écrit à l'installateur d'échafaudages dans un délai d'un jour ouvrable (description avec photos par e-mail). Seuls les collaborateurs qualifiés de l'installateur d'échafaudages sont autorisés à modifier l'échafaudage ou le garde-corps périphérique collectif temporaire. En cas de modification par un utilisateur ou un autre tiers, la responsabilité incombe à l'auteur de la modification. Les défauts ou les dommages importants causés par des tiers sont documentés et facturés au donneur d'ordre à hauteur des dépenses encourues.

Date

Nom/société

Tél.

E-mail

Le présent modèle de document a été élaboré par les associations, par SESE et par Enveloppe des édifices Suisse en coopération avec la Suva.



## GARDE-CORPS PÉRIPHÉRIQUE TEMPORAIRE SUR TOITS PLATS

## POINTS DE CONTRÔLE

Cocher les points de contrôle/barrer les mentions inutiles/non marqué = insuffisant!

Points de contrôle (détails, règles, voir [www.suva.ch/33038.F](http://www.suva.ch/33038.F), [www.suva.ch/44077.F](http://www.suva.ch/44077.F))

CONSTRUCTION	Capacité de charge selon la classe de charge convenue
D'ÉCHAFAUDAGE	Largeur de passage selon la classe de largeur/de charge convenue Éléments de construction intacts/non endommagés Cadre sécurisé avec goupilles d'arrêt (p.ex. pont de ferblantier)
PONT DE FERBLANTIER/ ACCÈS À L'ÉCHAFAUDAGE ACCÈS SÛR AU TOIT PLAT	Accès sûrs et en nombre suffisants à tous les niveaux de planchers ainsi que accès sûr au toit plat
STABILITÉ	Surface résistante (support, surface portante, etc.) Ancrages en nombre suffisant (NMU), Suva FI 44077.F...) Ancrages/renforts extérieurs résistants à la traction et à la compression
PLANCHERS D'ÉCHAFAUDAGE	Largeurs de retenue, dimensionnement et état corrects Résistant aux charges dynamiques (pont de ferblantier, échafaudages de surface...) Sécurisé (contre le dérapage, pas de plateaux posés en porte-à-faux) Sécurité anti-soulèvement intacte (protection contre le vent)
PROTECTIONS CONTRE LES CHUTES	Garde-corps périphérique en trois parties, partie extérieure e (à partir d'une hauteur de chute de 2,0 m) Distance de la façade $\leq 30$ cm/garde-corps périphérique en deux parties, partie intérieure
PROTECTIONS EN BORD DE TOITURE	Protection contre les chutes côté pignon Protection contre les chutes toit plat
PROTECTION DES TIERS	Zones dangereuses (circulation) signalées, si nécessaire barricadées
ORGANISATION/ COMPORTEMENT	Indication charge utile au niveau de chaque accès et de chaque console Entretien et nettoyage de l'échafaudage réglés
PHOTOS (MINIMUM)	Vues du bâtiment Garde-corps périphérique/paroi de protection de couvreur Garde-corps périphérique temporaire toit plat

## PHOTOS EN ANNEXE

